

A close-up, black and white photograph of a wolf's face, focusing on its eyes and ears. The wolf is looking directly at the camera with a serious expression. The lighting is dramatic, highlighting the texture of its fur.

Version actualisée
et complétée de l'argumentaire
paru dans la V.L. 4.

Le loup *à la loupe*

Dossier

A France Nature Environnement, nous sommes persuadés que la cohabitation entre les loups et les troupeaux est possible. Non seulement possible mais indispensable car il est temps que notre société sache laisser sa place à la faune sauvage. C'est la seule voie d'avenir.

Le but de cet argumentaire n'est pas de nier la contrainte supplémentaire que représente le loup pour l'élevage, nous l'avons reconnue depuis le début. C'est pourquoi, nous persistons à approuver que le retour de ce grand prédateur s'accompagne de la prise en charge, par l'Etat, des mesures de protection des troupeaux. Cependant, l'impact de cette présence doit être relativisé et ne pas être utilisé pour masquer les principales difficultés de l'élevage ovin qui, ne l'oublions pas, persisteraient même sans loups...

Or, le «loup bouc émissaire» existe : il représente un levier politique fort pratique pour certains syndicats agricoles et pour des élus démagogues et opportunistes. Nous passerons donc en revue les principales critiques faites à la présence du loup, après avoir répondu à la question clé :

Pourquoi le retour du loup pose-t-il tant de problèmes en France ?

Tout d'abord, parce que ce retour s'effectue après plus d'un demi-siècle d'absence. Entre temps, les éleveurs ont développé de nouvelles pratiques pastorales et les gestes ancestraux permettant de garder un troupeau en présence de grands prédateurs ont été oubliés (ou abandonnés par souci d'économie), à l'inverse de pays comme l'Italie ou l'Espagne où le loup n'a jamais disparu. Ensuite, parce que le loup revient dans un contexte fort difficile pour l'élevage ovin : il est la goutte d'eau qui fait déborder le vase ! De plus, l'espèce est toujours diabolisée. La peur du loup apparaît avec la christianisation : pour la religion de l'agneau, le loup est l'incarnation du mal. Aujourd'hui encore, notre représentation de l'animal est souvent irrationnelle et sans commune mesure avec la réalité. Le retour de cette espèce exterminée par l'homme semble ressenti comme un camouflet d'autant plus que beaucoup d'opposants au loup continuent à nier la réalité et restent persuadés qu'il ne s'agit pas d'un événement naturel mais d'une présence imposée par les "écologistes"...

«Si le loup a été éliminé par nos ancêtres, c'est qu'ils avaient de bonnes raisons !»

L'histoire nous prouve, hélas, que nos actions passées ne sont pas une référence -loin s'en faut- et ne nous honorent pas forcément... Dans ce cas précis, le contexte socio-économique actuel n'a plus rien à voir avec celui des siècles passés. Aujourd'hui, l'élevage est largement subventionné (à environ 60 %) et le bétail tué par le loup est indemnisé ; ce n'était pas le cas du temps de nos ancêtres et la prédation du loup sur un petit élevage familial pouvait, il est vrai, poser de vraies difficultés à une famille de paysans. S'ajoutaient à cela, les peurs et les croyances populaires sur le loup dont on sait maintenant qu'elles n'étaient pas fondées. Le montant des primes attribuées pour chaque loup tué justifiait aussi grandement la vindicte paysanne : à la fin du 19^e siècle, une prime équivalait à un mois de travail d'un paysan... de quoi trouver tous les défauts du monde à ce pauvre loup !

«Le loup met en péril le pastoralisme»

La perte de 2000 moutons en moyenne est annuellement imputée au loup dans les Alpes, en sachant que le doute profite systématiquement à l'éleveur (voir encadré ci-dessus). Parallèlement, et toutes causes confondues (chiens, maladies, foudre, dérochements), on estime à 46 000 chaque année le nombre de moutons tués ou perdus à l'échelle des Alpes françaises sur un total de 850 000 bêtes (et environ 400 000 au niveau national sur un total de 9 millions).

Le loup peut, certes, être une contrainte de plus pour les éleveurs et les bergers mais il ne représente pas une menace économique pour l'élevage ovin qui doit faire face à des difficultés bien plus importantes :

- **D'abord, le contexte économique :** la filière ovine, confrontée à la mondialisation

des marchés et à la baisse régulière des cours de la viande, connaît une véritable récession. Les éleveurs français subissent une très forte concurrence de la Nouvelle-Zélande et de la Grande-Bretagne (celle-ci compte 40 millions de moutons contre 9 millions pour la France). La production française est en baisse depuis 20 ans et ne couvre plus que 40 % de la consommation totale de viande d'agneau (60 % de la consommation nationale sont donc importés). Sans les primes, qui représentent plus de la moitié du revenu des éleveurs, l'élevage ovin ne serait plus rentable. D'où la disparition progressive du métier de berger dont le coût ne peut plus être supporté par les petits éleveurs.

- **Ensuite, le contexte sanitaire :** s'il est vrai qu'en 5 ans, de 1993 à 1997, la mort de 5000 brebis a été imputée au loup, les maladies ont provoqué bien plus de dégâts dans les troupeaux : durant cette période, la seule brucellose ovine (maladie transmissible à l'homme) a occasionné l'abattage de 50 612 moutons contaminés dans la seule région PACA (les chiffres de cette maladie -heureusement en régression- ne sont plus publiés, c'est pourquoi, nous ne pouvons fournir ici de données actualisées). Le traitement de cette maladie a un coût pour la collectivité : 43,5 millions de francs en 1996. Les brebis abattues sont remboursées 64 € à l'éleveur. En cas d'attaque de loup, la moyenne des indemnités est de 155 € par animal.

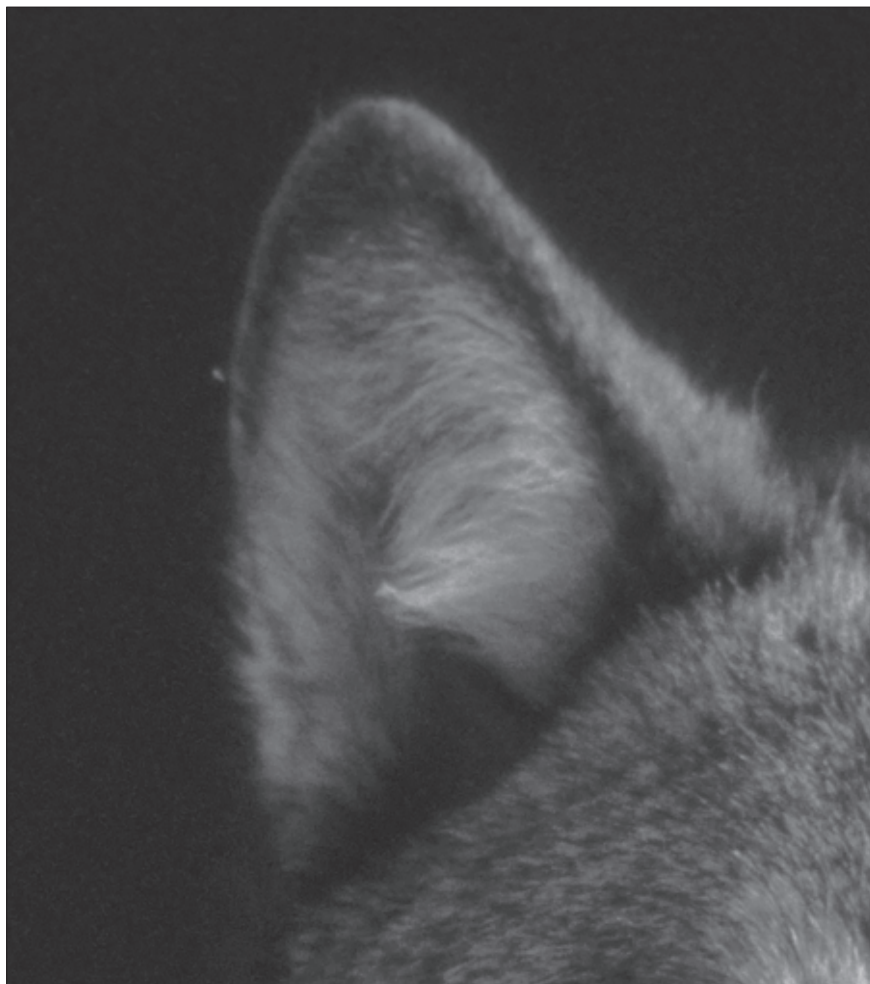
RESPONSABILITÉ DU LOUP DANS LES ATTAQUES DE TROUPEAUX

Chaque attaque de prédateur sur un troupeau domestique donne lieu à un constat de dommage (établi par un garde assermenté ou non) qui permet à l'administration de se déterminer sur l'indemnisation éventuelle des animaux tués.

- Dans 20 % des cas, l'attaque est caractéristique du loup,
- Dans 20 % des cas, la responsabilité du loup est exclue,
- Restent 60 % des cas où la responsabilité du loup n'est ni exclue, ni prouvée. Le doute profite alors à l'éleveur et les brebis sont donc indemnisées. La moyenne des indemnités est de 155 euros par brebis.

Source : Ch. Duchamp, ONCFS, in Connaissance de la chasse, déc. 2004)

ci-dessous & page précédente
Photographies de C. Froidefond





LE COÛT DES MALADIES DE L'ÉLEVAGE

En 2004, 147 millions d'euros ont été débloqués par la Commission européenne pour lutter contre les maladies animales dans l'Union européenne. Sur ce total, la France a reçu (attention : pour connaître le coût total, ces sommes sont à multiplier par deux car chaque pays a 50 % des frais à sa charge) :

- 21,7 millions d'euros pour la surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles,
- 1,16 millions d'euros pour la tremblante du mouton,
- 225 000 d'euros pour la fièvre catarrhale du mouton,
- 300 000 d'euros pour la brucellose ovine.

Soit une dépense totale de 46,68 millions d'euros pour le traitement et la prévention de ces maladies de l'élevage en France en 2004 (en comptant la part française).

Le PATOU

Un chien exceptionnel qui se fond dans le troupeau



Pour sauver ses quasi-semblables, le PATOU n'hésite pas, au péril de sa vie, à se sacrifier!

La brucellose n'est pas la seule maladie de l'élevage, on peut aussi citer la tremblante ou l'agalactie contagieuse (4500 brebis abattues en 1993 dans les Pyrénées). Cet impact, nettement supérieur à celui du loup, n'est curieusement pas apprécié de la même manière... François Moutou, vétérinaire, remarque *«qu'il serait dommage que l'énergie développée contre la présence du loup se fasse au détriment des actions sanitaires, nettement plus chères pour la société»* (voir encadré ci-contre).

Le nombre d'animaux envoyé à l'équarissage est lui aussi stupéfiant : 700 000 ovins-caprins en moyenne chaque année, en France, dont 12 000 dans les Alpes du Sud. Et ce chiffre ne tient pas compte des brebis mortes en montagne et qui ne sont pas redescendues.

- **Enfin, les chiens errants** : le problème posé aux troupeaux -et à la faune sauvage- par les chiens en divagation (en France, il n'y a quasiment pas de chiens ensauvagés) est permanent et propre à toutes les régions. En extrapolant les études menées dans certains départements (74, 05, 38 + enquête nationale de G. Joncour) avant l'arrivée du loup, on évalue entre 100 000 et 200 000 le nombre de moutons tués tous les ans par des chiens. Soit 15 à 20 000 à l'échelle des Alpes. Cependant, la façon d'estimer l'impact du loup, comparativement à celui des chiens, est influencé par notre imaginaire, l'inconscient collectif et notre relation à la nature. L'exemple des morsures de chiens est significatif de cette différence d'appréciation : la France enregistre chaque année, en moyenne, 200 000 cas de morsures de chiens sur les humains et il arrive même que des enfants soient tués. On ne met pas à mort pour autant tous les chiens ! En revanche, quand le loup tue quelques centaines de moutons (destinés à l'abattoir), on demande son éradication... On n'ose bien sûr imaginer le tollé que produirait une attaque de loup sur un homme !

«La prévention ne sert à rien, il est impossible de protéger les troupeaux des attaques des loups !»

C'est faux. De nombreux exemples dans le monde entier prouvent le contraire (Italie, Espa-

gne, Europe de l'Est, Nord-Ouest des Etats-Unis, etc). Dans le Wyoming et le Montana, par exemple, les éleveurs travaillent en présence de nombreux prédateurs : grizzly, loup, puma, coyote... et obtiennent d'excellents résultats grâce au gardiennage des troupeaux et aux chiens de protection. Depuis 1993, la protection des troupeaux a grandement évolué en France et a démontré son efficacité ; les attaques sont en baisse constante sur les troupeaux où la prévention est correctement utilisée.

En Savoie, 72 % des brebis tuées par le loup le sont sur des troupeaux non protégés, 4 % seulement des tuées le sont sur des troupeaux bien protégés (étude DDAF 2004). Rappelons que la protection des troupeaux est prise en charge au moins à 80 % par l'Etat et l'Europe (chiens patous, bergers et aides-bergers, clôtures électrifiées -voir détail des aides dans la V.L. n° 19) et que le gardiennage permet non seulement d'éviter les attaques des prédateurs mais aussi de lutter contre le surpâturage (lire à ce sujet *« 12 questions clés sur le pastoralisme »* paru dans la V.L. n° 7) et de réaliser un meilleur suivi sanitaire des brebis.

«Les attaques n'arrêtent pas d'augmenter.»

Non, sur les massifs où le loup est installé depuis plusieurs années, les attaques n'augmentent pas, au contraire. Elles augmentent globalement, à l'échelle des Alpes, car le loup étend son territoire, touchant du même coup des troupeaux qui ne sont pas protégés. Et il faut un certain temps pour la mise en place de la prévention : son acceptation par les éleveurs d'abord, puis l'introduction de chiens de protection dans les troupeaux et leur éducation.

« Les patous sont des chiens dangereux, ils font fuir les touristes et attaquent la faune sauvage. »

On se demande alors pourquoi les chiens de protection des troupeaux sont utilisés avec succès dans le monde entier ! Un patou mis en place dans de bonnes conditions au sein d'un troupeau ne pose pas de problème et ne s'attaque pas à la faune sauvage s'il est nourri correctement (pourquoi ne parle-t-on jamais de l'impact des chiens de conduite sur la faune ?). Deux études menées dans le Mercantour et dans le Queyras ont démontré que ces chiens sont bien acceptés par les randonneurs. Il n'en demeure pas moins que certains touristes doivent apprendre les règles élémentaires de bonne conduite et éviter de traverser et déranger les troupeaux.

« La présence du loup impose des contraintes insupportables aux éleveurs et aux bergers. »

Certes, c'est une charge de travail supplémentaire mais qui bénéficie des mesures d'accompagnement déjà citées. Chaque métier a ses propres contraintes et doit s'adapter à l'évolution de la société. Cela dit, la présence du loup permet aussi de revaloriser le métier de berger (dont plus grand monde ne se souciait avant le retour du prédateur) et de créer de nouveaux emplois (de

bergers et d'aides-bergers). De nombreux abris pastoraux et cabanes d'alpages, jusqu'alors en ruine, sont aujourd'hui remis en état sur des fonds publics -grâce au retour du loup-, permettant ainsi aux bergers d'être logés plus correctement.

« *Le loup coûte trop cher à la collectivité !* »

La protection de la nature a un prix, comme tout autre chose. Le montant des deux programmes LIFE-Loup (1997 - 2003), a été de 4,7 millions € pour l'ensemble des Alpes et pour 7 ans (incluant indemnités, mesures de prévention, suivi scientifique), soit 671 000 € par an. Soit 0,01 € par an et par habitant. A comparer, par exemple, au coût du traitement des maladies de l'élevage de 46 000 000 € en 2004 (voir encadré ci-contre).

A titre de comparaison, le coût de gestion de nos ordures ménagères est de 30 à 75 € (selon les sites) par an et par habitant.

Par ailleurs, les productions agricoles (majoritairement les céréalières) bénéficient chaque année de plus de 11 milliards d'euros de soutien. Alors, trop cher, le loup ?

« *Le loup va proliférer, il y a en déjà plusieurs centaines dans le Mercantour !* »

Impossible. 4 meutes sont présentes dans le Mercantour, soit une vingtaine de loups. Une cinquième pourrait peut-être s'y installer mais guère plus. Le loup est un animal territorial qui occupe de vastes espaces : 200 à 250 km². Seul le couple dominant se reproduit une fois par an et moins de la moitié des jeunes parvient à l'âge adulte. Le loup est capable de pratiquer l'auto-régulation de ses effectifs et d'ajuster sa reproduction aux proies disponibles. Un super-prédateur ne prolifère jamais sans quoi il mettrait en danger ses populations-proies et donc lui-même. La nature est parfaitement bien faite !

« *Le loup tue pour le plaisir et provoque des carnages.* »

Dans des conditions naturelles, le loup ne tue que les animaux nécessaires à son alimentation et à celle des louveteaux. La capture d'une proie ne réussit qu'une fois sur dix et il n'a pas d'énergie à perdre à tuer plus que de besoin. Mais des cas exceptionnels d'*over-killing* (selon le terme scientifique) peuvent se produire sur des proies domestiques : le loup choisit ses proies en fonction de critères bien précis, de manière à avoir le plus de chances de réussite possible. Sur une harde de chamois, par exemple, il choisira celui présentant les caractéristiques de la proie idéale (animal affaibli, blessé ou âgé, bref dont les moyens de défense et de fuite sont amoindris). Le problème peut se poser (comme à tout autre prédateur) quand le loup a en face de lui quantité de proies potentielles présentant *toutes* les caractéristiques de la proie idéale. La prédation peut alors dépasser les besoins alimentaires.

Ce phénomène est tout de même assez rare comme en témoignent les statistiques effectuées dans le Mercantour, à partir des attaques sur les troupeaux domestiques :

49 % des attaques tuent 1 à 2 brebis. 25 % des attaques tuent entre 3 et 4 brebis. Seules 26 % des attaques ont occasionné la mort de plus de 4 brebis. (Source : rapport LIFE-Loup de février 99).

Cela est confirmé par des études récentes menées en Italie et en France (cf V.L. n° 19) : 2 à 3 brebis en moyenne sont tuées lors d'une attaque de loups ; tandis que les chiens provoquent la mort de 10 brebis en moyenne par attaque.

« *Les brebis tuées par le loup meurent dans d'atroces souffrances.* »

Cet argument hypocrite vise d'abord à faire oublier que la majorité des brebis sont élevées pour leur viande et sont donc destinées à l'abattoir.



page précédente

Les chiens de protection sont, avec le berger, la clef de voûte de la prévention.

Photographie de C. Froidefond
dessin de Bao W.

ci-contre

Chaque année, 15 à 20 000 brebis sont tuées par des chiens dans les Alpes françaises. Mais l'impact du chien -animal domestique- n'est pas apprécié de la même façon que celui du loup.

Photographie de R. Moratin



ci-dessus
Si demain le loup disparaissait à nouveau de notre pays, les problèmes de fond du pastoralisme demeureraient les mêmes.

Photographie de C. Metz

Une brebis tuée par un loup va connaître quelques secondes d'effroi et mourir très rapidement sur la pâture où elle vivait. Les 6 millions de moutons (brebis, agneaux) tués chaque année dans les abattoirs subissent le stress du transport et de l'attente une fois sur place dans une ambiance et des odeurs sans équivoque et dans des conditions d'abattage souvent discutables (voir "Club Med" page 11).

« Si le pastoralisme disparaît, la montagne ne sera plus entretenue. Les moutons sont favorables à la biodiversité. »

Les prairies naturelles d'altitude existeraient même sans pâturage, elles ne peuvent ni « s'embroussailler », ni « se fermer ». Quant à la limitation des risques d'incendie, cela ne concerne que les zones méditerranéennes desquelles le loup est absent ! Les troupeaux non gardés et sans plan de gestion pastorale sont au contraire un fléau pour la biodiversité : dégâts importants sur les fragiles milieux naturels d'altitude, érosion, perte de la richesse floristique et par contre coup entomologique, concurrence avec les ongulés sauvages et risque de transmission de maladies à ces derniers (cf V.L. n° 7). Seul un plan de pâturage intégrant une approche agri-environnementale peut permettre de contrôler l'impact des ovins.

« Les partisans du loup sont des citoyens qui ne comprennent pas le désarroi des éleveurs. »

Le désarroi lié aux difficultés économiques, au chômage, aux délocalisations ou à la fracture sociale frappe indifféremment les urbains, rurbains, ruraux ou semi-ruraux. Les petits éleveurs sont loin d'être les seules victimes de la mondialisation de l'économie et d'autres professions

n'ont bénéficié d'aucune aide de la part des pouvoirs publics. De plus, de nombreuses personnes favorables à la présence du loup habitent effectivement le massif alpin.

« Les loups ont été réintroduits frauduleusement : la preuve, ils n'ont pas pu arriver seuls des Abruzzes ! »

Le retour naturel est prouvé par les analyses génétiques et par l'étude des mouvements de population des loups italiens. Les loups présents en France ne sont pas arrivés directement des Abruzzes puisque, depuis plus de 20 ans, on constate une expansion territoriale du loup en Italie. A partir du noyau des Abruzzes (sud de Rome), l'espèce a progressivement recolonisé ses anciens territoires, vers le nord et vers le sud de l'Italie, arrivant ainsi dans les Alpes-Maritimes. Ce phénomène de retour naturel n'est pas propre à la France, il se produit aussi en Suisse (à partir de l'Italie) ou en Allemagne, à partir des loups présents en Pologne. Le loup est également capable de parcourir d'énormes distances et il n'est pas rare que 70 km soient couverts en 24 h ! (voir aussi l'épopée du loup de Parme en page 9 de ce numéro).

« Le loup n'est pas en voie de disparition : puisqu'il est présent dans d'autres pays, il peut être éradiqué chez nous ! »

Qu'advierait-il si chaque pays disait la même chose ???

Par ailleurs, nos responsabilités face aux dangers qui pèsent sur la biodiversité imposent de protéger toutes les espèces, même celles qui ne sont pas en danger immédiat d'extinction. 🐾